

# Compte rendu de conseil municipal

du 31 Mai 2025 à 9h57

**Etaient présents :** Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël.

## Ordre du jour :

- Terrain Citerne DECI
- Facturation EAU
- Convention Unique CDG26
- SDTV26
- Validation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEEnR)

## QUESTION DIVERSES :

- Compte rendu des délégations
- Fin de chantier compteurs d'eau : déplacement regard communal
- Organisation de la journée communale
- Restauration tableau et statue de l'Eglise
- Subvention Départementale pour les travaux de l'Eglise
- Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 9h57.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Raphaël MIRANDA est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### 1. Terrain Citerne DECI

L'option du terrain en bord de ruisseau que la mairie propose d'acheter est déclinée par les propriétaires, le désaccord est motivé par les complications administratives. L'option cimetière est à l'étude. Une prospection des autres terrains communaux, avec les contraintes de distance à l'eau communale, de ligne électrique, d'accès, à prendre en compte.

### 2. Facturation EAU

La réglementation impose une part fixe et une part variable par appartement indépendant relié à l'eau. La préfecture recommande de maintenir notre modèle de facturation qui est cohérent. Concernant le Hameau de Valouse, une visite serait nécessaire pour définir le caractère indépendant ou non des gites.

Pour simplifier il est possible également de facturer la part fixe de manière différenciée en fonction du type de compteur installé. Les compteurs plus importants qu'un compteur particulier peut être facturé autrement.

Le conseil souligne l'importance de rappeler le détail de la consommation d'eau sur le réseau de Valouse afin d'informer les habitants du village et éviter les erreurs d'interprétation sur la facturation.

### **3. Convention Unique CDG26**

Adhésion à la convention Unique relative aux missions et services facultatives du centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de la Drome.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

### **4. SDTV26**

Rapport d'activité du SDTV26.

Beaucoup d'énergie et de temps dépensés pour communiquer et résoudre les incompréhensions.

La participation annuelle n'aurait pas été réglée par 15 communes dont Valouse.

Le conseil constate pourtant que la participation au SDTV26 a bien été réglée par Valouse en 2024 et le signale.

### **5. Validation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEEnR)**

Le conseil Municipal prend acte de la délibération communale concernant la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la délibération.

### **QUESTION DIVERSES :**

- Organisation de la journée communale***

La date du 13 Septembre 2025 est proposée.

Activités proposés :

- Débroussaillage du tracé du réseau d'eau
- Lasure de la Mairie

- Restauration tableau et statue de l'Eglise***

Devis : Atelier du Champ de Mars : 8570 €

Ce serait un tableau du Rosaire.

Pourtant après observation sur place par le Conseil Municipal, le tableau semble dans un état de dégradation trop avancé pour une restauration.

Le conseil municipal estime que ce n'est pas compatible avec le budget communal. Et propose de faire don de ce tableau à une structure intéressée.